



Politique environnementale de KPMG au Canada

Juin 2022

Politique environnementale de KPMG au Canada

Principe et engagement

La stratégie environnementale de KPMG repose essentiellement sur la réduction de notre impact sur l'environnement pour bâtir un avenir plus durable et résilient. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont la marque de commerce du cabinet; ils s'inscrivent dans tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse d'aider notre personnel à devenir des agents de changement positif, de fournir des services à nos clients ou de travailler en collaboration avec des parties prenantes clés.

KPMG au Canada est un ardent défenseur des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La lutte contre les changements climatiques (ODD13) est l'une de nos quatre priorités en matière d'ODD. Les activités nécessaires à la prestation de nos services ont des incidences directes et indirectes sur l'environnement. Nous nous engageons à faire preuve de bonne gestion environnementale et à réduire notre impact sur l'environnement en prenant les mesures suivantes :

- **Décarbonation** : Atteindre la carboneutralité d'ici 2030
 - Atteindre une **cible de 1,5 °C fondée sur la science**, consistant à **réduire de 50 %** les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) du cabinet d'ici 2030.
 - Adopter l'**électricité entièrement renouvelable** d'ici 2022.
 - Établir un **prix interne du carbone** pour mieux gérer nos voyages d'affaires et nos activités commerciales.
 - Contrebalancer les émissions de GES restantes au moyen de compensations volontaires, **accréditées par des organismes externes**, pour atténuer les émissions que nous ne pouvons éliminer de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.
- **Risque climatique** : Fournir aux marchés financiers, aux clients et à nos leaders des renseignements clairs, complets et de grande qualité sur les répercussions des changements climatiques.
- **Nature et biodiversité** : Comprendre et réduire notre impact sur la nature et sur la biodiversité.

Raison d'être

Nous sommes conscients que nous avons une obligation morale envers notre personnel, nos clients et la communauté dans son ensemble, de veiller à gérer et réduire activement l'incidence de nos activités et de nos services sur l'environnement. L'élaboration d'une politique et d'un modèle de développement durable peut également nous aider à mieux comprendre nos pratiques commerciales et à les pérenniser.

Application

La politique environnementale s'applique à tous les bureaux de KPMG au Canada.



Action

Nous prendrons les mesures suivantes pour appuyer notre engagement à réduire notre impact environnemental :



Notre personnel

- Sensibiliser notre personnel à l'importance des questions environnementales.
- Fournir de l'information, du soutien et des outils pour aider nos employés à réduire leur impact environnemental.
- Intégrer la durabilité dans la façon dont nous exerçons nos activités.



Nos clients

- Encourager le passage à l'action et faire part de nos propres expériences à nos clients avec le soutien de notre groupe ESG.
- Offrir, par l'entremise de notre équipe du service à la clientèle ESG, des conseils aux clients pour les aider à se conformer aux normes environnementales, les informer de l'incidence de leurs activités sur l'environnement et, le cas échéant, leur fournir des solutions pour réduire leur impact.



Énergie et émissions

- Réduire de 50 % les émissions de GES (directes et indirectes) entre 2019 et 2030 dans le cadre de la cible de 1,5 °C fondée sur la science pour atteindre la carboneutralité à l'échelle de l'organisation d'ici 2030.
- Tenir compte des questions environnementales et du rendement énergétique dans les activités d'approvisionnement, de conception, de remise à neuf et de gestion des bâtiments que nous louons, et veiller à ce que toutes les améliorations nécessaires répondent aux critères de la certification LEED.
- Alimenter nos opérations avec des sources d'électricité entièrement renouvelables d'ici 2022, soit directement ou par l'achat de certificats d'énergie renouvelable. Conclure un accord d'achat d'énergie pour les années ultérieures à 2022, ce qui contribuera à l'écologisation des réseaux électriques du Canada.
- Communiquer chaque année nos objectifs en matière d'énergie renouvelable et de réduction d'émissions de carbone.
- Encourager le transport ferroviaire, le télétravail, la prestation de services virtuels et les outils de collaboration numérique, dans la mesure du possible, afin de minimiser l'incidence environnementale des voyages d'affaires.
- Se conformer aux lois et aux directives relatives à l'efficacité énergétique, à la consommation d'énergie et aux aspects environnementaux de l'entreprise, en plus de respecter, au minimum et de dépasser, lorsque possible, les exigences applicables.



Chaîne d'approvisionnement

- Privilégier des options écologiques, si possible, lors de l'achat de biens et de services.
- Évaluer les cibles environnementales et le rendement des principaux fournisseurs.
- Élaborer une approche pour intégrer le rendement environnemental aux pratiques de notre Service de l'approvisionnement.



Gaspillage et gestion de la consommation d'eau

- Mesurer la production de déchets et la consommation d'eau dans l'ensemble de nos activités, dans la mesure du possible.
- Tâcher de réduire la quantité de déchets générés par nos activités qui sont envoyés aux sites d'enfouissement.
- S'efforcer de réduire la consommation d'eau liée à nos opérations.
- Promouvoir la règle des trois « R » (réduire, réutiliser, recycler) et chercher des moyens de recycler ou de remettre à neuf l'équipement des technologies de l'information et des communications, les batteries et les appareils mobiles, ainsi que de recycler d'autres matières consommables comme le papier, le plastique, le métal et le verre, entre autres.



Exigences juridiques et autres

- Assurer un suivi régulier en ce qui concerne l'application de la politique afin de veiller à ce que nous menons nos activités en toute connaissance de cause et conformément à toutes les lois et normes ainsi qu'à tous les règlements environnementaux pertinents.
- Contribuer à notre conseil mondial pour la planète.



Investissement communautaire

- Soutenir des organisations innovantes vouées à la viabilité écologique.
- Continuer d'appuyer nos principaux partenaires communautaires en matière d'environnement et d'établir de nouveaux partenariats, dans la mesure du possible.

Processus

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique, nous nous sommes engagés à adhérer à un programme d'amélioration continue et nous établirons des cibles, mesurerons les progrès réalisés et, s'il y a lieu, les communiquerons aux parties prenantes.

Gouvernance et présentation de l'information

Notre rendement environnemental fait l'objet d'un suivi par le comité directeur de notre plan d'action.

Chaque année, nous présentons un rapport sur notre impact environnemental dans le cadre du Global Climate Response. Les données recueillies auprès des propriétaires au moyen d'un sondage annuel seront examinées par notre équipe interne de développement durable. L'analyse de notre rendement environnemental et les données qui en découlent sont examinées et approuvées par notre leader et notre chef de l'exploitation, Impact social.

Le Réseau des champions de l'environnement a été mis sur pied en décembre 2021. Les membres du réseau travaillent en étroite collaboration avec les conseils de développement durable régionaux pour élaborer des stratégies et mener des initiatives écologiques à l'échelle locale qui cadrent avec l'orientation du cabinet.

Nous communiquerons la politique et nos résultats environnementaux par l'entremise de canaux internes et externes.

Révision

La politique sera revue sur une base annuelle.

Révision et approbation : Heather Baker

Publication en juin 2022

Prochaine révision en juin 2023





L'information publiée dans le présent document est de nature générale et ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2022 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.